

# La lettre municipale

29 Octobre 2012

N° 42

Chers concitoyens,

Le conseil municipal s'est réuni au début de l'automne avec un ordre du jour important puisque les décisions prises concernant le PLU et l'assainissement collectif constituent l'aboutissement de plusieurs années de travail. Le nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme) ayant été soumis aux diverses administrations concernées, à l'enquête publique, après rapport et quelques modifications tenant compte des remarques principales de l'enquêteur a été voté à l'unanimité. Il devrait être applicable à partir du 17 novembre sauf complications. Il remplacera donc le POS (Plan d'Occupation des Sols). Difficile de résumer la spécificité de ce nouveau plan. Je voudrais simplement préciser que ce travail minutieux mené dans le cadre d'une commission d'élus sous la conduite du cabinet Urbanence de Réau s'est appuyé sur des règles contraignantes liées à la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbains) du 13-12-2000, au Grenelle 2 et aux diverses réglementations auxquelles notre commune est soumise: Natura 2000, risques d'inondation, préservation des espaces agricoles et autres. Quelques principes ont guidé nos décisions: favoriser la réhabilitation des bâtis agricoles (granges) sur tout le territoire, en permettant leur transformation en maison d'habitation, gîte, chambres d'hôtes ou en entreprise artisanale ou de service, préserver et étendre une zone d'accueil touristique et d'hébergement liée aux loisirs notamment équestres, prendre en compte le loisir équestre au niveau de l'habitat du particulier, concentrer la constructibilité dans les zones d'assainissement collectif et préserver la ruralité des hameaux en autorisant l'extension mesurée des bâtiments. J'invite chacun à consulter ce plan en mairie.

Suite à l'appel d'offres le conseil municipal a voté le marché des travaux d'assainissement collectif. Vous trouverez au verso les montants correspondant aux différents travaux. La station d'épuration retenue présente la particularité d'être un système avec filtres plantés de roseaux. Ce système a fait ses preuves. La construction de la station est subventionnée à 70%, alors que la réalisation des collecteurs d'eaux usées ne l'est malheureusement qu'à 40%. De ce fait nous sommes très inquiets sur nos possibilités d'emprunt dans le contexte économique actuel si nous ne trouvons pas d'autres aides.

Différents travaux ont eu lieu et perdurent sur le territoire de la commune. C'est d'abord le syndicat des eaux qui a remplacé les canalisations (de Marlande à Bois Frémy, de la Belle étoile au Plessier). C'est ERDF qui élague près des lignes haute et moyenne tension. C'est également la communauté de communes qui a fait procéder aux retraits des embâcles en divers lieux du petit Morin. Nous savons que ces travaux peuvent créer des nuisances près des habitations; N'hésitez pas à nous joindre si l'entremise de la municipalité peut permettre de régler les problèmes. Quelques travaux doivent être également faits par nos employés: toitures des lavoirs de Bois Frémy, du Vautron, de l'abri du terrain de jeux, pose de nouvelles barrières en face de l'école, pose de ralentisseurs...

La garderie périscolaire a rouvert ses portes en septembre. Gérée par l'association familles Rurales, elle ne peut cependant exister sans le soutien financier de la commune. Un équilibre budgétaire doit être trouvé pour que ce service perdure. En attendant je salue l'investissement d'Alexandra, l'animatrice, qui a dépensé beaucoup d'énergie pour l'aménagement de l'espace et qui propose des activités attrayantes aux enfants. Nous organiserons prochainement un loto et comptons sur la présence du plus grand nombre d'entre vous pour aider la garderie à prendre son envol...

Des ateliers sportifs sont proposés aux enfants par la communauté de communes; ils sont encadrés par le nouvel éducateur sportif William, le jeudi jusqu'au 22 novembre, dans la cour de l'école. Des stages sportifs sont également organisés dans les gymnases de Villeneuve et de Rebais pendant les vacances.

De nombreuses manifestations ont été organisées depuis septembre dans notre commune: un concert de chanson française (festival Grange), une brocante, un loto, un spectacle pour le jeune public, un salon des métiers d'art. La municipalité apporte son soutien et son encouragement à l'organisation de toutes ces manifestations par différentes associations qui accueillent un grand nombre de visiteurs toujours aussi ravis de découvrir la ferme du Domaine. (Voir au verso un encadré à ce propos).

Eduige Feyssandier nous a quittés cet été. Employée communale à la cantine depuis près de 20 ans, proche des enfants (c'était notre maman Noël), toujours prête à apporter son aide au-delà de ses fonctions, elle nous manque. Elle repose aujourd'hui au cimetière des Avoines, son image reste avec nous, belle pour toujours dans le cœur de beaucoup d'entre nous.

Les adjoints et conseillers municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter une agréable fin d'année. Nous vous assurons de notre meilleur dévouement pour le plus grand bénéfice de la commune.

Le Maire, Dominique Lefebvre

**Permanences et  
Secrétariat de mairie**  
Mardi, Jeudi de 16 à 18 h  
Samedi de 9 à 11 h 30  
Tél. 01.64.04.90.01  
et 01.64.04.39.99  
mairie.sablonnieres@wanadoo.fr

## REGLEMENTATION URBANISME

Vous prévoyez des travaux dans votre maison? Sur votre terrain? Adressez-vous en mairie car vous devez sans doute remplir une demande de permis de construire ou un formulaire de déclaration préalable de travaux. Il faut compter de 2 à 4 mois pour avoir l'autorisation.

Renseignements par internet:  
ddt-ste@seine-et-marne.gouv.fr  
et 01.64.60.50.00 (DDT Provins)

## MANIFESTATIONS COMMUNALES

**Dimanche 11 novembre  
Commémoration**  
RDV à 10 h au vieux cimetière pour un hommage aux combattants de 14/18

### Ferme du Domaine

**Mercredi 21 novembre 15h**  
spectacle enfants (5€)  
**Bizarre, Bizarre...**  
Organisation: La chanterelle

**Samedi 24 novembre à 20h45**  
**Dimanche 25 novembre à 17h**  
Théâtre Les Autres  
De J. C. Grumbert  
Atelier théâtre La chanterelle: 8€

**Dimanche 2 décembre à 14 h**  
**LOTO**  
Organisé par Familles Rurales  
au profit de la garderie

**Spectacle Arbre de Noël**  
**Samedi 8 décembre à 15 h**  
Organisation  
mairie et comité d'animation

**Marché de Noël**  
**Dimanche 9 décembre**  
Org. Art et Patrimoine

**Samedi 9 février à 20h45**  
Spectacle de Danse  
**Sarath et Marina**  
Scènes Rurales (6 à 12€)

### Agenda:

**Remise des cadeaux pour les  
séniors de 70 ans et plus** le samedi 15 décembre de 10 à 12 h et de 14 à 15 h, dans la bibliothèque près de la mairie.

**\*Vœux du maire samedi 19  
janvier 2013** à 11 h 30 ferme du Domaine. Toute la population y est invitée.

## Nos amis les animaux et leurs maîtres...

Les chats et les chiens qui errent portent atteinte à la salubrité publique. Régulièrement le maire doit prescrire des interventions: cages pour attraper les chats sauvages (Au Vautron cet été et bientôt au Plessier) ou intervention de la fourrière. La commune paie un service pour assurer ces interventions. En cas de besoin, appelez le secrétariat; car seule la mairie est habilitée à faire intervenir les services.

Le ministère de l'Intérieur met en ligne une brochure concernant les règles applicables aux chiens dangereux. La **loi du 20 juin 2008** renforce les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

**Depuis le 1er janvier 2010, le maire délivre un permis de détention** après vérification de l'attestation d'aptitude suite à une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents. La délivrance du permis de détention par le maire de la commune de résidence est conditionnée à la présentation de justificatifs d'identification, de vaccination contre la rage, d'assurance responsabilité civile, de stérilisation (pour la 1ère catégorie), d'attestation d'aptitude et d'évaluation comportementale. *Le défaut de permis de détention est puni de trois mois d'emprisonnement et de 3750 euros d'amende.*

Nous invitons donc les propriétaires à s'informer en allant notamment sur internet (taper dans le moteur de recherche « chiens dangereux réglementation »)

Liste des chiens de 1ère catégorie: Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier (ces deux types de chiens sont communément appelés "pit-bulls") - Mastiff, communément appelés "boer-bulls" - Tosa  
Liste de la 2ème catégorie: Staffordshire terrier - American Staffordshire terrier (inscrits au livre généalogique reconnu par le ministère de l'agriculture) - Rottweiler - Tosa

## La Ferme du Domaine

Elle est devenue rapidement un lieu renommé où se déroulent des événements de toute nature. Les visiteurs sont étonnés et séduits: ils nous le disent. Il est vrai que sa réhabilitation met en valeur le patrimoine agricole bâti: un corps de ferme du 17ème siècle caractéristique de la Brie des Morin. C'était la ferme du château, d'où son nom. D'abord il faut rappeler que son acquisition nous a permis d'aménager un atelier et un garage pour les employés communaux qui n'avaient rien auparavant, des locaux associatifs adaptés à une pratique régulière et confortables et une salle des fêtes. Ce foyer polyvalent, la salle Larché, a permis l'organisation de manifestations culturelles comme le salon des métiers d'art (plus de 300 visiteurs), des spectacles comme les scènes rurales ou encore des concerts de musique classique, de chanson française, des spectacles jeune public, une exposition. Plus de mille personnes ont franchi le portail de la ferme en 2012 et si l'on y ajoute les locations des particuliers, les repas dansants organisés par les associations et la commune, les allers et venues des membres des associations, il faut multiplier par trois! La ferme nous permet également d'entreposer du matériel dans divers réduits et greniers. Bientôt, dans les locaux associatifs, le vendredi, elle accueillera les activités du RAM (réseau d'assistantes maternelles) de la communauté de communes.

## La commémoration du 11 novembre à Sablonnières.

Du 4 au 8 septembre 1914 trente soldats et officiers britanniques et allemands sont morts à Sablonnières. Venez en famille accomplir cet acte citoyen dans le vieux cimetière. Les enfants déposeront des roses sur les sépultures et nous chanterons la marseillaise en souvenir des 29 Sablonniérois morts au champ de bataille. RDV à 10 heures ancien cimetière route de Rebaix.

## Travaux d'assainissement collectif

Pour mémoire, ce projet consiste en la création d'un réseau réservé exclusivement aux eaux usées dans le bourg, les hameaux de La Chenée et du Vautron et la construction d'une station d'épuration implantée en aval du village près du chemin de l'ancienne gare.

Les sommes sont considérables: 1 635 061,71 € pour le collecteur du réseau, 319 516,57 € pour la construction de la station et 45 344,00 € pour les contrôles préalables à la réception des travaux. Dans l'ordre, les entreprises retenues sont: TP IDF de Lagny (77), CSE de Notre Dame D'Oe (37), Talio Vidange de Boiron (77).

### Plusieurs tranches de travaux

Dans le meilleur des cas, les travaux commenceront au milieu de l'année 2013. 1ère phase: construction de la station et d'une partie des réseaux du bourg. 2ème phase: réseaux de la Chenée et bourg, 3ème phase: Le Vautron.

### Raccordement des habitations

Il ne pourra commencer que lorsque la station sera prête à fonctionner. Il est prévu qu'elle le soit en même temps que le premier réseau du bourg.

### Financement

Le budget assainissement est une entité indépendante du budget communal. Il est prévu que la commune récupère mensuellement la TVA des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Cela devrait permettre de soulager de 19,6% les dépenses et éviter de faire un emprunt pour la taxe. (Ce qui est incontournable pour tous les investissements au budget général de la commune).

Les subventions qui nous seront attribuées de la part de l'Agence de l'eau Seine Normandie, du Conseil Général et de la Région correspondent à moins de 50% de la totalité; il nous faudra donc emprunter le reste.

## Réhabilitation de l'assainissement non collectif (ANC)

Une réunion a eu lieu le 2 octobre à la ferme du domaine avec M. Denizot, vice président de la communauté de communes et M. Jaskulski de Test Ingénierie. Il s'agissait de présenter les modalités de la réhabilitation sous la maîtrise d'œuvre de la communauté de communes. Seules les installations ayant eu la note 1 ou 2 (voir le diagnostic effectué par le spanc de Rebaix) sont concernées. Les propriétaires doivent recevoir un courrier prochainement. Sachez simplement que, si vous le souhaitez, vous pouvez passer convention avec la CCBM pour faire effectuer une étude qui vous donnera une proposition technique et l'estimation des travaux à réaliser chez vous. Puis, si vous décidez de faire réaliser les travaux par la CCBM, une nouvelle convention vous sera proposée. C'est le seul moyen pour les particuliers d'obtenir des subventions pour des travaux d'assainissement dans leur propriété et donc de pouvoir réduire les coûts de 50 à 70% suivant les cas. Notez que si votre installation a obtenu 3 ou 4 au diagnostic du spanc, vous avez peu de travaux à effectuer mais ils sont totalement à votre charge (il n'y a qu'une dizaine de maisons dans ce cas!).

Renseignements éventuels auprès de M. Jaskulski de Test Ingénierie: tél: 01.60.07.07.07

Une nouvelle entreprise à Sablonnières:

**PIERLOT PLOMBERIE - Plomberie sanitaire chauffage**

6, rue Mesle Tél. 01.64.04.97.87 et 06..85.61.41.72

www.pierlot-plomberie.fr